



**- COMMISSION FORMATION -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 03 novembre 2014**

**Sont présents** : Claire PASSELEGUE, Rosemarie PICHONNIER, Michel CONTRERAS, Franck DAVID, Pascale FALANGA, Florence PASSET, Dominique SPILMANN, Marianne DELPRAT, Cécile ETIENNE, Lydie KAROUTCHI, Jean-Claude SAVOURNIN, Françoise MOYA, Caroline JEAN-RAVEL

**Est excusé** : Sonia BARTHELEMY,

**Absents** : Olivier SEGER, Béragère BABIN, Christian PAULEVE, Philippe TEISSIER, Xavier NOEL, Nicolas VOLTZ, Anne-Laure MONTROYA

Il est 20H00, Françoise MOYA ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

## **1. Etat des lieux BPJEPS**

### **✓ UC 1, 2, 3**

Les membres de la commission mettent en évidence les problèmes de jurys des UC 1, 2, 3.

Marianne DELPRAT soulève le problème de constitution des jurys. Certains jurys sont composés de 3 juges externes à l'Organisme de Formation du candidat, alors que d'autres jurys sont composés d'un juge externe et d'un juge interne.

Lydie KAROUTCHI explique que malgré la journée d'harmonisation qui n'a porté que sur les projets adaptés ou non à ces épreuves, le jugement de celles-ci est trop aléatoire

Les membres de la commission sont d'accord pour dire que ces deux problématiques existent. La différence de fonctionnement et de jugement d'un jury à l'autre entrave l'équité entre candidat.

Pascale FALANGA, et Jean-Claude SAVOURNIN rappelle que si **un juge interne à l'OF du candidat est présent dans le jury de l'épreuve, il ne doit pas intervenir dans l'entretien et en aucun cas juger son élève.**

**Il peut si le jury en fait la demande, répondre à certaines de leurs questions, une fois le candidat parti.**

Françoise MOYA et Pascale FALANGA veulent refaire une journée d'harmonisation des juges d'UC 1, 2, 3, durant laquelle sera abordé :

- L'harmonisation des attentes pour ces épreuves
- La composition des jurys (1 juge sur les 3 requis par jury devra avoir suivi cette journée d'harmonisation).
- L'équité

Chaque OF devra envoyer une personne suivre cette journée d'harmonisation qui devrait avoir lieu en janvier au CREPS.

Pascale à la demande de la commission fera appel à une intervenante du CREPS qui travaille sur les BPJEPS (quelle que soit la discipline).  
Cette intervention sera gratuite.

✓ **UC 5, 6**

Pas de problème particulier.

✓ **UC 8**

Il faut que chaque jury, quel que soit l'OF où se déroule l'épreuve, comporte au minimum un juge externe.

✓ **UC 9**

La composition des jurys

Les OF regrettent que les juges qu'ils ont convoqués pour leur session d'examen soient finalement récupérés par Christian PAULEVE. Ils sont conscients de la difficulté de la constitution des jurys mais regrettent réellement d'être obligés de trouver des personnes au dernier moment.

Il apparaît que certaines personnes convoquées par Christian ou des OF, soient systématiquement absentes. Ces personnes ne doivent plus être convoquées.

La programmation des sessions

Le jury régional a décidé il y a 2 ans que des sessions de rattrapage pouvaient être organisées à partir du moment où chaque OF a sa session pleine.

Jean-Claude SAVOURNIN, ne comprend pas pourquoi Christian PAULEVE a souhaité supprimer la session initiale d'Istres et demandé que les candidats soient inscrits sur d'autres sessions de rattrapage. D'autant plus incompréhensible que Christian voulait prendre cette décision 1 mois avant la clôture des inscriptions. Un mois avant la session, il n'y avait effectivement que 2 inscrits, en revanche cette session qui a finalement été conservée, a eu 10 candidats.

Une meilleure gestion de la programmation des sessions permettrait d'éviter un grand nombre de problèmes de gestion chez les OF (annulation, report de sessions, décalage du ruban pédagogique, formation des élèves...).

Les OF ont besoin que les sessions organisées par la Direction Régionale soient fixées entre 1 an et 6 mois avant la période de sessions d'examens, afin qu'ils puissent organiser leur ruban pédagogique et fixer précisément leurs dates de sessions.

Il semblerait que certains OF aient le droit de séparer les épreuves de l'UC 9 en date et en lieu alors que d'autres se sont vus refusés cette même demande. Une harmonisation de ce sujet devra être réalisée.

Les cross

Il s'avère que certains cross où se déroulent les examens ne soient ni fanionés ni numérotés, et des obstacles non fixés au sol, cela peut poser des problèmes dans le cas d'un accident.

Il est rappelé qu'en cas d'absence d'un règlement c'est le règlement le plus proche qui s'applique. Dans ce cas c'est donc le règlement de CCE qui s'applique.

C'est le Président du jury qui est responsable en cas d'accident, il se doit donc de faire la reconnaissance du parcours, quitte à supprimer des obstacles.

### La grille d'évaluation

Cette grille créée par Christian PAULEVE sert uniquement en cas de désaccord des membres du jury. Il est demandé à Christian de préciser cette subtilité lors de ces communications.

### Le jury régional

Les membres de la commission sont très surpris que le jury régional se soit réuni pour la dernière fois il y a plus d'un an, alors qu'il doit le faire chaque année afin de signer les PV des sessions BPJEPS.

## **2. Formations enseignants**

A partir de cette année le Conseil d'Administration du CRE a décidé de confier à la commission Formation, l'ensemble des formations enseignants quelle que soit la discipline.

Afin de respecter le budget affecté, un appel d'offre a été fait pour les formations enseignants des disciplines olympiques dans le but d'obtenir un cofinancement du VIVEA et du FAFSEA. Seule Equisudformation a répondu. C'est cette structure qui va organiser les formations Dressage et CCE.

Les enseignants indépendants pourront y participer mais devront payer le plein tarif

D'autre part, et toujours dans l'idée de respecter le budget à la commission Formation, et quelle que soit la discipline, un nombre minimum de 5 inscriptions sera nécessaire à l'organisation d'une formation et une participation financière sera demandée aux stagiaires. Cette participation sera fonction des honoraires de l'intervenant.

Les enseignants des autres CRE seront acceptés si des places restent disponibles, cependant ils devront payer le plein tarif (cad sans la participation du CRE Provence).

## **3. Cheval Passion**

A la demande des membres de la commission, l'organisation de Cheval Passion a accepté d'avancer la formation enseignants du vendredi après-midi au jeudi après-midi (cette formation en dehors du billet d'entrée est GRATUITE et ouverte à tous).

Cette année il s'agira d'une intervention d'Alain FRANQUEVILLE, dans le Palais A, ayant comme sujet « Dressage : de la tradition à la compétition ».

## **4. Galop 5 cross**

Des parents de cavaliers ont fait remonter au CRE que leur enfant était bloqué au niveau Galop 5 car le club dans lequel ils sont inscrits n'ont pas de cross et ne peuvent donc pas valider complètement cet examen.

Il est bon de rappeler que les établissements ne disposant pas des installations permettant l'apprentissage du cross peuvent emmener leurs élèves dans d'autres établissements.

Prochainement une liste des clubs (validée par la commission CCE) acceptant d'accueillir d'autres établissements sur leur cross sera disponible avec le coût par élève.

Il n'y a plus de questions.

Françoise MOYA remercie les personnes présentes et clôt la réunion.